



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Energies nouvelles

Question écrite n° 12707

Texte de la question

M Bernard Schreiner (Yvelines) interroge M le ministre de l'agriculture et de la forêt sur le devenir de la production d'ethanol en France. Cette production, a partir de certaines cereales, peut en effet etre un substitut au plomb dans notre essence pour les voitures individuelles, et etre utilisee dans les diesels et les moteurs de tracteurs. Le probleme essentiel est le cout de production de l'ethanol. Neanmoins, cette question importante semble evoluer plus favorablement. Il lui demande donc ou en est aujourd'hui ce dossier, et quelles sont les perspectives possibles de ce qui pourrait etre une nouvelle industrie en lien direct avec les surplus agricoles des agriculteurs francais.

Texte de la réponse

Reponse. - Le marche des carburants occupe une place privilegiee dans les perspectives ouvertes aux usages non alimentaires de la production agricole. L'interet que presente l'ethanol-carburant est fonde sur deux directives communautaires adoptees en decembre 1984 et novembre 1985 : la premiere contraint a commercialiser dans chaque Etat membre au moins une essence sans plomb a compter du 1er octobre 1989 ; la seconde autorise l'adjonction des composes oxygenes dans l'essence, jusqu'a 5 p 100 dans le cas de l'ethanol. Dans ce contexte, l'effort du Gouvernement pour favoriser la production d'ethanol demeure constant. C'est ainsi qu'une fiscalite particuliere a ete mise en place depuis 1er juillet 1988, la taxe interieure a la consommation des produits petrolier (TIPP) applicable a l'ethanol ayant ete ramenee a cette date au niveau de celle applicable au gazole. Lorsqu'il est incorpore au carburant, l'ethanol beneficie donc desormais d'un avantage fiscal de 1,47 franc par litre. Cette disposition a permis de lancer des l'ete dernier des tests de distribution dans un certain nombre de stations-services. Ces tests apparaissent deja comme un succes sur le plan technique, et le ministere de l'agriculture et de la forêt entend qu'une nouvelle etape soit franchie sur le plan economique pour permettre un reel developpement de l'ethanol-carburant. C'est pourquoi, lors du conseil informel des ministeres de l'agriculture europeens qui s'est tenu en juin 1988, le ministre francais a propose que la Communaute economique europeenne mette en place un mecanisme d'aide pour des matieres agricoles destinees a la production d'ethanol-carburant. Les professionnels francais sont associes a la reflexion entreprise par l'administration francaise pour aider la commission a formuler des propositions concretes de nature a ameliorer la competitivite de l'ethanol. Ce travail se poursuit actuellement.

Données clés

Auteur : [M. Schreiner Bernard](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12707

Rubrique : Energie

Ministère interrogé : agriculture et forêt

Ministère attributaire : agriculture et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 mai 1989, page 2090